

BUREAU DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉUNION DU MERCREDI 30 NOVEMBRE 2016

Audition de M. Ferdinand Mélin-Soucramanien, Déontologue de l'Assemblée nationale

Conformément à l'article 80-3 du Règlement de l'Assemblée nationale, M. Ferdinand Mélin-Soucramanien, Déontologue de l'Assemblée nationale, a remis au Président et au Bureau son rapport annuel.

Ce rapport établit le bilan de la mise en œuvre du code de déontologie depuis juin 2015, date du précédent rapport.

Le Bureau a adopté les propositions du Déontologue concernant :

- le rôle d'information du Déontologue en matière de lutte contre le harcèlement sexuel ;

- l'élaboration, pour les fonctionnaires parlementaires et les collaborateurs parlementaires, de codes de déontologie ;

- le renforcement de l'indépendance et des moyens attribués au Déontologue ;

- l'assujettissement du Déontologue à une déclaration d'intérêts et d'activités.